

SITUATION ET PERSPECTIVES
DU PROJET
"PROMOTION ECONOMIQUE DES GROUPEMENTS
FEMININS EN MILIEU RURAL"
(PEGF - SEN/86/010)

NOTE D'ORIENTATION
à l'attention de Madame le Ministre
de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

Le Projet "Promotion Economique des Groupements Féminins (PEGF) comme tout projet au terme de sa mission, doit dépérir.

Ainsi au terme de l'exercice du Projet "Promotion Economique des Groupements Féminins en Milieu Rural" (PEGF), il est apparu que certains éléments du système mis en place doivent être encore appuyés et voire consolidés afin d'assurer une continuité qui sauvegarde et améliore les acquis.

Une perspective idéale aurait été d'envisager le transfert de la plupart de ces activités aux groupements féminins. Mais le niveau d'organisation et de développement de ces instances de coordination communautaires nécessitent sa meilleure préparation.

Donc, dans le court terme, une phase transitoire (Janvier/Mars 1995 au plus tard) est nécessaire à la préparation et à la maturation du transfert vers les groupements.

Pendant cette période, des structures adaptées du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (Bureau de Coordination Technique (BCT), Service du Développement Communautaire (SDC), avec la collaboration des autres structures administratives compétentes et l'Association des instances représentatives des groupements de promotion féminine, devront assurer au plan administratif et technique la continuité des services assurés par le PEGF. A cet effet il a été examiné ce qui suit :

I. GESTION DE LA MAINTENANCE

Dans le cadre des programmes dits d'allégement des travaux de la femme, le PEGF a installé environ 900 équipements à travers le territoire national.

Toutefois au delà des aspects classiques de mise en place de ces outils qui en faisaient jusqu'alors de simples instruments d'allégement, les programmes ont là été conçus pour être des levains de tout un processus de développement à la base et de promotion de la femme rurale.

Ces objectifs n'étaient alors garantis que dans le cadre d'une rentabilité soutenue des équipements, pour assurer la pérennité des activités et dégager des revenus éventuellement mobilisables dans d'autres créneaux de développement.

Cette rentabilité, fort corrélée à la fiabilité des équipements passait inéluctablement par un système de maintenance opérationnel.

C'est pour répondre aux impératifs que voilà que le PEGF, tirant toutes les leçons des expériences antérieures menées dans ce domaine, s'est tôt doté d'un système de maintenance assurant de par sa configuration et son fonctionnement une exploitation fiable des équipements.

La formation technique, continue et appropriée de mécaniciens et opérateurs, ainsi que celle des membres de comité de gestion à la tenue des documents comptables en constituait un pré-requis.

Aussi ce système a été étoffé de dispositifs connexes sans lesquels il serait inopérant, en l'occurrence un mécanisme assurant un approvisionnement régulier en pièces détachées pour l'ensemble du parc en exploitation.

Très sommairement, ce mécanisme permettait à partir d'un stock central domicilié à Dakar d'approvisionner 27 stocks départementaux (les trois autres départements, de la région de Dakar, s'approvisionnent au niveau du stock central). Les transactions étaient régies par des documents comptables dûment tenus par des coordinatrices formées à cet effet.

L'évocation de cette organisation fonctionnelle reflète bien l'acuité des enjeux suscités par l'expiration du PEGF :

- . Quelle structure devra prendre la relève du projet pour pérenniser le système de gestion des pièces ?
- . Selon quelles modalités ce transfert devrait être opéré ?
- . Quelles sont les dispositions à prendre pour assurer une continuité dans la maintenance des équipements ?

Ces questions essentielles ont été abordées sous divers angles selon leurs implications subsidiaires :

*** régime d'achat des pièces de rechange et moteurs**

Jusque là, les groupements de promotion féminine avaient la possibilité de bénéficier de certaines pièces de rechange ainsi que des moteurs de renouvellement en régime exonéré de taxes. Tous les calculs de rentabilité ont été alors dimensionnés sur ces bases. L'hypothèse d'un achat exclusif en toutes taxes, conjuguée aux effets pervers de la dévaluation alourdirait les charges d'exploitation et d'amortissement des équipements entraînant corrélativement un préjudice sévère à leur rentabilité (HT X 1,5 à 2 TTC)

*** régularité dans l'approvisionnement en pièces**

Cet aspect non moins important devrait être pris en compte dans le choix de la structure de relève. Bien des paramètres contrôlent cette régularité mais elle semble être fort corrélée à la situation géographique des différents stocks.

La configuration qui prévaut jusque là offre l'avantage d'un service de proximité qui répond bien aux exigences des groupes cibles.

*** fiabilité du système d'approvisionnement en pièces**

Il y a d'abord les acteurs au système, en l'occurrence les coordinatrices à qui était dévolue la gestion des stocks départementaux dans le cadre global du pilotage des activités du projet pour lesquelles elles étaient indemnisées. Aussi, pour les besoins de la cause, elles ont reçu par le biais d'une formation appropriée, les compétences requises pour la bonne tenue des stocks. Leur supervision était aussi assurée au niveau central par le responsable du stock régulateur domicilié à Dakar.

- Faudrait-il maintenir la même configuration ? Quelles en sont les limites ?

- Dans l'hypothèse d'un transfert à d'autres acteurs quelles seraient les mesures d'accompagnement (formation, suivi) pour préserver les mêmes garanties ?

*** prestations des mécaniciens**

Les mécaniciens, choisis et formés au niveau de chaque département sur toute la gamme d'équipements d'allégement installés par le projet, se chargent jusque là de la maintenance.

Initialement liés au projet, un transfert a été opéré dans le cadre d'un protocole les liant dorénavant aux groupements.

Comme tels, ils interviennent en prestataires privés pour assurer l'entretien préventif des équipements, selon une périodicité et des coûts forfaitaires arrêtés mais aussi toutes autres interventions techniques sur les moteurs aux frais du groupement. Il a toutefois été constaté au niveau des mécaniciens des abus pour non respect des clauses stipulées par les contrats, cela est favorisé du reste par leur situation de quasi-monopole dans l'essentiel des départements.

Par rapport à l'ensemble de ces points, des recommandations d'ordre pratique ont été arrêtées et qui tiennent surtout compte de l'imminence de l'expiration au projet (Décembre 1994).

1°) Prestation des mécaniciens dans le cadre de la maintenance

Ils est reconnu qu'un pas assez important a déjà été franchi dans la préparation des cibles à la relève à travers l'instauration de clauses directes (groupements/mécaniciens).

Toutefois il est suggéré de :

- Faire établir de nouveaux contrats dès Janvier 1995 et les faire légaliser par les autorités administratives locales pour qu'elles puissent chaque fois que de besoin, arbitrer les litiges et faire assurer le suivi et la bonne exécution du protocole par les Services du Développement Communautaire.
- Sensibiliser par le biais des services décentralisés du Développement Communautaire, les groupements de promotion féminine sur toutes les possibilités de réserve et même de résiliation des contrats en cas de non respect des clauses par les mécaniciens.
- Mettre en place au niveau de chaque équipement un cahier d'émargement du mécanicien prestataire visé par les autorités.
- Sensibiliser davantage les femmes mais aussi les "meuniers", garants de la bonne tenue des équipements, sur l'importance de l'entretien préventif pour limiter autant que possible les charges de réparations compte tenu de la nouvelle donne sur le coût des pièces importées. Ce travail sera dévolu à l'encadrement de base (Service du Développement Communautaire).

- Parallèlement les systèmes tarifaires jusque là en vigueur sur les prestations en battage, décorticage, mouture, devront être révisés tenant compte du renchérissement tantôt évoqué pour éviter d'hypothéquer et la rentabilité des équipements et tous les objectifs qui leurs sont liés.

Le caractère à la fois stratégique et sensible de cette question requiert un examen imminent et attentif du niveau décentralisé, tenant compte des contingences des différents cibles (Accessibilités / Acceptabilité des tarifs).

Les Services décentralisés du Développement Communautaire, en rapport avec les C.E.R. devront diligenter et mettre en oeuvre ces recommandations dans les plus brefs délais (dès Janvier 1995).

2°) Gestion des pièces de rechange et renouvellement des moteurs

- Procéder au transfert progressif de cette gestion à des GIE départementaux qui seront constitués par une entente des groupements de leurs arrondissements. La Fédération Nationale des Groupements ayant statut d'ONG pourrait éventuellement jouer un rôle prépondérant dans les questions d'exonération des pièces et moteurs au profit de ces GIE, sinon, transitoirement les projets en cours du département, ayant un volet "matériels d'allégement des tâches de la femme".

Dans le court terme, afin de préserver au maximum certains acquis, maintenir la configuration actuelle du système d'approvisionnement avec le concours des coordinatrices (toujours agents de l'état) pour la tenue des 27 stocks départementaux. Le stock central pourrait être éclaté pour être réparti entre les 30 départements du pays dont les stocks seront ainsi renforcés en attendant la mise en place de structures responsabilisant les groupements eux-mêmes (cette mise en place des structures devant être effective au plus tard en Mars 1995).

II. SUIVI DES ACTIVITES DEVELOPPEES PAR LE PROJET

Dès sa genèse, le projet s'est doté d'un mécanisme de suivi des activités développées auprès des groupements féminins.

L'opérationnalité de ce mécanisme faisait évidemment appel à :

- des acteurs avertis et motivés, en l'occurrence les coordinatrices départementales mais aussi les monitrices qui garantissaient un service de proximité au niveau le plus décentralisé.

- Des moyens financiers et matériels (logistiques et consommables) qui jusque là étaient assurés par le projet.

* Véhicules de suivi au niveau des départements.

* Dotation régulière de carburant.

* Indemnisation mensuelle des coordinatrices départementales et monitrices rurales.

Cet exposé liminaire pose clairement la problématique du suivi dans la perspective de l'après-projet. La question fondamentale réside dans la nouvelle mission qu'il conviendra désormais d'attribuer au suivi ; en d'autres termes :

- Où se situent encore des goulots d'étranglement ?
- Avec quels moyens les actions de suivi qui auront été jugées indispensables seront-elles menées ? par qui ? Selon quelles modalités ?

Il aurait été avantageux que l'encadrement à la base, les groupements concernés et toutes les structures compétentes aient un échange de vue sur toutes les questions relatives à l'achèvement du projet et au transfert de ses responsabilités. Malheureusement une telle concertation reste impossible faute de moyens budgétaires adéquats.

Ainsi, sous l'égide du service central du développement communautaire et du B.C.T., il doit être demandé aux différents services décentralisés du Développement Communautaire de veiller davantage à la coordination effective et stratégique des moyens des différents projets placés sous leur supervision pour créer la synergie nécessaire à la survie et au renforcement des acquis.

III. FONDS DE CREDIT AUX GROUPEMENTS (F.C.G.)

Il s'agit d'une enveloppe d'environ 41 millions de FCFA qui a permis de consentir des prêts aux groupements intéressés pour la réalisation de banques céréalières, boutiques d'approvisionnement, opérations d'embouche, d'épargne et de crédit, de prêts rotatifs.

Ce capital entièrement récupéré, va être reversé dans le Fonds régional de Crédit mis au point par le FENU et qui intéresse le Bénin, le Burkina-Faso, le Niger et le Sénégal. Un des objectifs visés par la création de ce fonds et le regroupement de diverses allocations consenties par le FENU afin d'assurer leur pérennisation en les soustrayant au régime de vie cyclique des projets. Les groupements féminins pourront continuer de solliciter les ressources de ce fonds à de nouvelles conditions. Son agence d'exécution pour le Sénégal, est l'AGETIP.

Le projet PEGF procède encore à la récupération de tous les prêts déjà consentis aux groupements arrivés à terme.

Au cas où des retards devraient être constatés à la fin du mois de Décembre, faire assurer ce travail par les Services du Développement Communautaire. L'argent récupéré sera versé au BIT. En temps utile, il sera fait le point de la situation des récupérations en instance.

Les GIE départementaux à constituer instaureront au nom de leurs groupements primaires un partenariat dynamique avec d'autres projets, ONG, institutions de financières à même d'apporter une réponse appropriée à la satisfaction de leurs besoins de financement pour des investissements.

IV. FONDS D'EPARGNE C.N.E.

Ce fonds d'environ Trois Cents Millions de FCFA (300.000.000 FCFA) est une épargne constituée sur base des recettes générées dans le cadre des activités développées par les groupements encadrés par le projet PEGF.

L'essentiel de cette épargne est constitué de fonds d'amortissement du matériel d'allégement installé .

Ces fonds ne devant en aucun cas être thésaurisés, il est recommandé de :

- demander à la Caisse Nationale d'Epargne d'étudier (études en cours en vue d'un test dans le département de Kaolack) et d'offrir des possibilités de prêts aux groupements féminins demandeurs, ou alors :
- laisser le choix aux groupements de l'utilisation à faire de leurs ressources en vue d'envisager la satisfaction de leurs besoins de financement avec des partenaires mieux disposés.

V. PROGRAMME D'ALPHABETISATION

Beaucoup d'acquis du projet ont été mis en exergue notamment à travers la formation des auxiliaires, mais aussi et surtout la conception et l'édition de divers manuels d'alphabétisation.

Aussi il a été conçu un journal en langue nationale ouolof sous l'égide du P.E.G.F et quelques groupements de la région de Thiès, pour assurer une meilleure diffusion de la vie des groupements ; le Journal constituant aussi un support pédagogique en post-alphabétisation.

Un comité de gestion et de pilotage devra être mis sur pied pour ce bimestriel qui sera constitué par les projets du MFEF gérant un volet Alphabétisation, le BCT, le SDC, afin de le rendre toujours vivant et profitable.

Il est dans ce cadre recommandé :

- . d'impliquer dans le Comité, le Centre National d'Information et de Documentation pour la Femme (CNIDF).
- . de convoquer sous l'égide du B.C.T, le comité début février et de réviser l'objectif du Journal pour prendre en compte les préoccupations des autres projets impliqués.
- . de veiller à la pleine diffusion du Journal à tous les groupements de femmes.
- . Concernant les classes d'alphabétisation les Services du Développement Communautaire s'intéresseront davantage aux groupements déjà alphabétisés pour leur faire profiter de toutes opportunités, tout en maintenant les actions dans les centres où il existe déjà des auxiliaires formés.

Le fonds documentaire constitué par le projet PEGF doit être mis à la disposition du CNIDF qui en assurera pour le compte du MFEF, la gestion.

En conclusion, il apparaît indispensable et nécessaire une bonne organisation de la prise en charge par les groupements de leurs responsabilités en vue d'une véritable autonomie.

Le Projet PEGF encadre 751 groupements féminins à travers le pays gérant des équipements d'allégement des tâches domestiques et des activités productives et sociales nombreuses dont les résultats sont aujourd'hui globalement satisfaisants.

Les résultats obtenus n'atteindront leur plénitude que lorsqu'ils auront concourru à garantir leur reproductibilité faisant ainsi la preuve de leur utilité au niveau de ceux qui en ont vécu l'expérience et de ceux qui, toujours, cherchent à s'en servir en tant que modèles de promotion économique et social.

Pour y arriver, le schéma joint en annexe est proposé. Il concerne la constitution de GIE départementaux des groupements encadrés par le Projet PEGF. Les frais de constitution seront fournis par les différents groupements qui en acceptent la création. Son fonctionnement reposera sur un bureau qui sera installé par les intéressés qui décideront de sa composition qui en tout état de cause sera allégée pour être efficace et efficient.

Cette structure souple constituera au niveau de chaque département une force de négociation disposant de ressources conséquentes pour faire appel à un partenariat privilégié dans la mobilisation de fonds, l'approvisionnement en pièces pour les équipements, la maintenance, la formation.

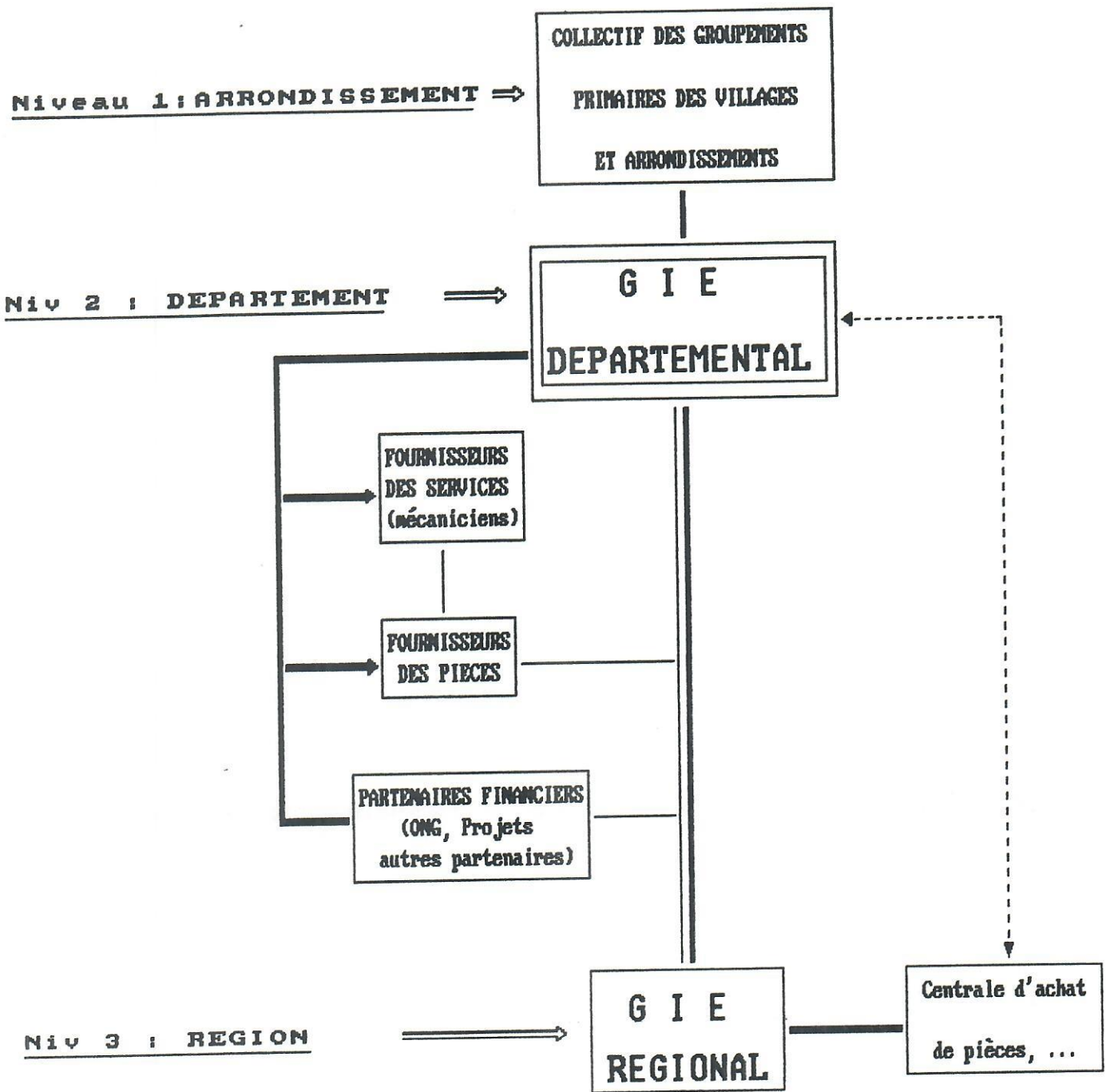
Les GIE départementaux peuvent créer un GIE régional après une période d'expérimentation jugée satisfaisante et révélatrice des bénéfices acquis et de la maturité obtenue au niveau départemental.

La cheville ouvrière de cette structuration en GIE départementaux sera constituée par l'équipe des SRDC et des SDDC qui assureront l'animation et la sensibilisation des groupements dans ce sens ainsi que la mise en oeuvre achevée de toutes les procédures.

Afin de ne pas allonger outre mesure la période de transfert effectif des responsabilités aux groupements, ce travail devra s'achever au plus tard en fin Mars 1995.

En attendant, la gestion des stocks renforcés de pièces sera assurée par l'ancienne coordinatrice du projet PEGF sous le contrôle du chef du SDDC. Une passation de service avec elle aura été dès Décembre au plus tard organisée à cet effet avec le Projet PEGF et la situation portée à la connaissance de la tutelle.

Ces GIE départementaux constituent à n'en pas douter, notamment pour les projets en cours, le lieu privilégié où il leur sera donné la possibilité de tester l'exercice de la responsabilité par la femme pour toutes les affaires concernant le développement des besoins, la promotion des groupements, le tout débouchant sur leur autonomie réelle, seule garante d'un développement économique et social auto-entretenu.



LEGENDE

— RELATION FORMELLE

- - - RELATION INFORMELLE

- - - - RELATION EN PERSPECTIVE

□ VERITABLE CENTRE D'INTERET DE
LA GESTION DES ACTIVITES DES
GROUPEMENTS

TABIEAU DE SYNTHÈSE
DES ÉQUIPEMENTS ET DES ACTIVITÉS MIS EN PLACE

Annexe 2.

REGION	DEPARTEMENT	MMD	MME	DAR	CAP	MAPA	BAM	CHAR	EAM	DAM	BA	BCV	CEC	CCR	EMB	CSV	PC
DAKAR	Dakar	8	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
	Pikine	5	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6	0	0	0
	Rufisque	11	1	0	0	0	0	5	0	0	0	1	0	6	0	0	1
Sous total		24	6	0	0	0	0	6	0	0	0	1	0	13	0	0	3
	Bambay	22	0	0	0	0	0	7	0	1	1	1	0	17	0	0	0
	Djourbel	22	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	3	8	1	1	0
Sous total		18	0	0	0	0	0	2	0	0	1	1	0	11	0	1	0
	Mbacké	62	0	0	0	0	0	11	0	1	3	2	3	36	1	2	0
	Fatick	37	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	20	0	0	2
FATICK	Foundiougne	21	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	6	0	1	2
	Gossas	25	0	0	0	0	0	2	0	0	1	1	1	18	0	0	0
		83	0	0	0	0	0	2	0	0	1	1	3	44	0	1	4
KAOILACK	Kaiffine	34	1	0	0	0	2	11	11	0	1	1	0	10	0	0	0
	Kaolack	24	0	0	0	0	0	1	6	0	0	0	1	17	0	1	0
	Niort du Rip	20	0	0	0	0	0	4	11	0	0	0	2	10	0	0	0
Sous total		78	1	0	0	0	2	16	28	0	1	1	3	37	0	1	0
	Kolda	21	0	3	0	0	0	2	9	0	0	0	0	5	0	1	0
	Sédhiou	28	0	2	5	0	0	0	9	0	0	0	0	5	0	1	0
Sous total		18	0	1	0	0	2	3	3	0	0	0	0	11	0	0	0
	Vélingara	67	0	6	5	0	2	5	28	0	0	0	0	21	0	2	0
	Kébémér	28	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	1	0
LOUGA	Linguère	19	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	1	2	3	1	0
	Louga	31	0	0	0	0	1	6	0	0	3	0	0	13	1	0	0
		78	0	0	0	0	1	13	0	0	3	0	1	17	4	2	0
SAINT LOUIS	Dagana	21	0	2	0	0	0	8	0	0	1	0	0	4	1	1	0
	Matam	24	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0
	Podor	20	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0
Sous total		65	0	3	0	0	0	10	0	0	1	0	0	8	1	1	0
	Bakel	18	2	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	8	0	1	0
	Kédougou	28	1	1	0	0	1	2	7	0	0	0	0	5	0	0	0
IAMBACOUNDA	Tambacounda	20	0	0	0	0	1	1	14	0	0	0	0	7	0	1	0
		66	3	1	0	0	3	4	21	0	0	0	0	20	0	2	0
	Mbour	25	2	0	0	0	1	5	0	0	1	1	1	11	0	0	0
THIES	Thiès	28	0	0	0	0	1	7	0	1	2	0	0	5	2	0	0
	Tivaouane	27	1	0	0	0	0	4	0	2	1	1	2	10	1	1	0
		80	3	0	0	0	2	16	0	1	5	2	3	26	3	1	0
ZIGUINCHOR	Bigana	35	0	12	13	0	0	0	12	0	0	0	0	4	0	0	1
	Oussouye	0	0	17	6	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0	2
	Ziguinchor	8	0	12	7	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total		43	0	41	26	0	0	0	20	0	0	0	0	13	0	0	3
		646	13	51	31	5	12	90	100	2	14	7	13	235	9	12	10
	TOTAL																

MMD Moulin à mil Diesel
MME Moulin à mil électrique
DAR Décorticqueuse à riz
DAR Concasseur à noix de palme
MAPA Moulin à pâte d'arachide
BAM Battuso à mil
CHAR Charrette
EAM Egranoir à maïs
DAM Décorticqueuse à mil
BA Boutique d'Approvisionnement
BCV Banque Céréalière Villageoise
CEC Caisse d'Épargne et de Crédit
CCR Caisse de Crédit Revolving
EMB Projet d'Embouche
CSV Case de santé Villageoise
PC Pirogue Communautaire

LEGENDE

Projet "Promotion Economique des Groupements Féminins"
(PEGF - SEN/86/010)

●●●●●●●●

**DETAIL DES ACTIVITES ET DES EQUIPEMENTS
MIS EN PLACE**

Projet "Promotion Economique
des Groupements Féminins"
SEM/96/010

REGION DE DAKAR

DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	VILLAGE	MMD	MME	DAR	CAP	MAPA	BAM	CHAR	EAM	DAM	BA	BCV	CEC	CCR	EMB	CSV	PC
DAKAR		COMITE ENTREPRISE COLOBA	1															
DAKAR		COMITE ENTREPRISE GRD DKR	1															
DAKAR		COMITE ENTREPRISE SANDAGA	1															
DAKAR		COMITE ENTREPRISE TILENE	1															
DAKAR		FAFS		1														
DAKAR		NGOR	1															
DAKAR		OUAKAM	1															
DAKAR		PARCELLES ASSAINIES	1															
DAKAR		USINE PARC	1															
DAKAR		YARAKH	1		1													
Total Dakar			8	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
PIKINE		BAYE LAYE		1					1									
PIKINE		ROUNF	1															
PIKINE		CITE ENSEIGNANT		1														
PIKINE		COMITE ENTREPRISE PIKINE	1															
PIKINE		HLM GUEDIAWAYE	1															
PIKINE		KAMB	1															
PIKINE		NOTAIRE	1		1													
PIKINE		PETIT MBAO	1															
Total Pikine			5	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6	0	0	0
RUFISQUE		COMITE D'ENTREPRISE PS	1						1									
RUFISQUE		DIOKOU KAO	1															
RUFISQUE		SANTHIABA RUFISQUE	1						1									
RUFISQUE		BAMBILOR	1															
RUFISQUE		KEUR NDIAYE LO	1	1														
RUFISQUE		KOUNOUNE	1															
RUFISQUE		NIACOLRAP	1															
RUFISQUE		NIAGA	1						1									
RUFISQUE		SANGAL CAM	1						1									
		Total Bambilor	9	1	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	4	0	0	0
RUFISQUE	SEBYKOTANE	POINTY VILLAGE	1						1									
RUFISQUE	SEBYKOTANE	YENN TODD	1															
		Total Sebikotane	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0	0	1
Total Rufisque			11	1	0	0	0	0	5	0	0	0	1	0	6	0	0	1
TOTAL REGION DE DAKAR			24	6	0	0	0	0	6	0	0	0	1	0	13	0	0	3

REGION DE DIORBEL

DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	VILLAGE	MMD	MME	DAR	CAP	MAPA	BAM	CHAR	EAM	DAM	BA	BCV	CEC	CR	EMB	CS	PC
BAMBEY	BABA CARACE	CAYAME 2	1												1			
BAMBEY	BABA CARACE	COLBY ASSANE	1						1									
BAMBEY	BABA CARACE	GRAMTHIEKAM	1												1			
BAMBEY	BABA CARACE	NDATOU	1						1									
BAMBEY	BABA CARACE	NDIARAW	1												1			
BAMBEY	BABA CARACE	SATE	1												1			
		Total Baba Garage	6	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	4	0	0	0
BAMBEY	LAMBAYE	BABACK	1												1			
BAMBEY	LAMBAYE	CAPE	1															
BAMBEY	LAMBAYE	CATT CALLO	1						1						1			
BAMBEY	LAMBAYE	CAWANE	1												1			
BAMBEY	LAMBAYE	MBADIANE SAMBA AWA	1						1						1			
BAMBEY	LAMBAYE	MBAMBEY	1												1			
BAMBEY	LAMBAYE	MBELKHAOUL	1												1			
BAMBEY	LAMBAYE	MOUSSO NDIR	1												1			
BAMBEY	LAMBAYE	MEKHE LAMBAYE	1						1				1		1			
BAMBEY	LAMBAYE	NDEREP I	1					1	1		1				1			
BAMBEY	LAMBAYE	THIEPPE	1												1			
		Total Lambaye	11	0	0	0	0	1	4	0	1	0	1	0	9	0	0	0
BAMBEY	NGOYE	NDAAX	1												1			
BAMBEY	NGOYE	NGUEL NDIMB	1												1			
BAMBEY	NGOYE	SEO LEFF	1												1			
BAMBEY	NGOYE	SOKANO	1												1			
BAMBEY	NGOYE	TIODIOGOYE	1						1			1			1			
		Total Ngye	5	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	4	0	0	0
		Total Bambeay	22	0	0	0	0	1	7	0	1	1	1	0	17	0	0	0
DIORBEL	NDINDY	GNINGUENE SALAO	1												1			
DIORBEL	NDINDY	KEUR ALLA NIANG	1												1			
DIORBEL	NDINDY	KEUR AWA	1						1						1			
DIORBEL	NDINDY	LAPPE I	1												1			
DIORBEL	NDINDY	MBAPP	1												1			
DIORBEL	NDINDY	NDIMB	1												1			
DIORBEL	NDINDY	NDIOGOP DIOP	1												1			
DIORBEL	NDINDY	NDIOMPY	1												1			
DIORBEL	NDINDY	PEO FALL	1												1			
DIORBEL	NDINDY	TAIBA CALOM	1						1			1			1			
DIORBEL	NDINDY	THIALY	1												1			
DIORBEL	NDINDY	THIEYE	1												1			
		Total Ndindy	12	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	2	5	1	1	0
DIORBEL	NDOULO	BALOR SAMBE	1												1			
DIORBEL	NDOULO	DAKAR MBAYAR	1												1			
DIORBEL	NDOULO	FINTEL DJIGATTE	1												1			
DIORBEL	NDOULO	KHOULE	1												1			
DIORBEL	NDOULO	KOKHE GADIAGA	1												1			
DIORBEL	NDOULO	NDIONAYE	1												1			
DIORBEL	NDOULO	PAAL SECK	1												1			
DIORBEL	NDOULO	SAREME MOURIDE	1												1			
DIORBEL	NDOULO	SEMBENE	1												1			
DIORBEL	NDOULO	TOCKY GARE	1												1			
		Total Ndoulo	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0
		Total Diorbél	22	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	3	8	1	1	0
MBACKE	KAEL	NDIOUROUL	1												1			
MBACKE	KAEL	NDOCKA SARR	1												1			
MBACKE	KAEL	NGUERANE	1												1			
MBACKE	KAEL	SEO TOURE	1												1			
MBACKE	KAEL	THIENTH	1												1			
MBACKE	KAEL	TYP	1												1			
MBACKE	KAEL	YERI	1												1		1	
		Total Kael	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	1	0
MBACKE	NDAME	BOUSTANE DIAW	1												1			
MBACKE	NDAME	GUEBE FALL	1												1			
MBACKE	NDAME	MBILLY SUD	1												1			
MBACKE	NDAME	MISSIRAH	1						1			1			1			
MBACKE	NDAME	OURCOGNE	1												1			
MBACKE	NDAME	SAM CONTOR	1												1			
MBACKE	NDAME	TAWA FALL	1												1			
MBACKE	NDAME	TINDODY	1												1			
MBACKE	NDAME	TOUBA FALL	1						1				1		1			
MBACKE	NDAME	TOUBA KHAIRA	1												1			
MBACKE	NDAME	YASSI	1												1			
		Total Ndame	11	0	0	0	0	0	2	0	0	1	1	0	6	0	0	0
		Total Mbacké	18	0	0	0	0	0	2	0	0	1	1	0	11	0	1	0
		TOTAL REGION DE DIORBEL	82	0	0	0	0	1	11	0	1	3	2	3	36	1	2	0

REGION DE LOUGA

DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	VILLAGE	MMD	MME	DAR	CAP	MAPA	BAM	CHAR	EAM	DAM	BA	RCV	CEC	CR	EMB	CS	PC
KFRFMFR	DAROU MOUSTY	DAROU MARNANF	1													1		
KFRFMFR	DAROU MOUSTY	NDIAO NDIAO OUI OF	1															
KFRFMFR	DAROU MOUSTY	NDOYFNF 1	1															
KFRFMFR	DAROU MOUSTY	NGANANO BASSAI I	1															
KFRFMFR	DAROU MOUSTY	NIASSFNF	1															
KFRFMFR	DAROU MOUSTY	SAM YARAI	1													1		
KFRFMFR	DAROU MOUSTY	TINGI IITI	1															
KFRFMFR	DAROU MOUSTY	TOOI	1															
		Total Darou Mousty	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
KFRFMFR	MFOUJANF	I OMPOUII	1															
		Total Mousane	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
KFRFMFR	NDANDF	RADAR DIOP	1															1
KFRFMFR	NDANDF	I AMRANF WII I ANF	1															
KFRFMFR	NDANDF	MRAKA I O	1							1								
KFRFMFR	NDANDF	NIOKHOII MBIRAM	1															
KFRFMFR	NDANDF	PAI MFO	1							1								
		Total Ndande	5	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1
KFRFMFR	SAGATTA	RARIDIAM	1															
KFRFMFR	SAGATTA	RAYTI DAKHAR	1															
KFRFMFR	SAGATTA	RAYTI MRFUSSINF	1															
KFRFMFR	SAGATTA	KANTAR DIAGNF	1															
KFRFMFR	SAGATTA	I ORO	1															
KFRFMFR	SAGATTA	I OYFNF SYII A	1															
KFRFMFR	SAGATTA	MRAMRA NGUIRANF	1															
KFRFMFR	SAGATTA	MRFNGUIFNF DIAWAR	1															
KFRFMFR	SAGATTA	NDAM MATAR NAR	1															
KFRFMFR	SAGATTA	NDAT	1															
KFRFMFR	SAGATTA	NGUIFNF SFYF	1															
KFRFMFR	SAGATTA	THIOI OM FAI I	1															
KFRFMFR	SAGATTA	THIONF KHOUIMA	1															
KFRFMFR	SAGATTA	YFROI BAROUJ	1															
		Total Sagatta	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Total Kébémér	28	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0
LINGUERE	BARKEDJI	BARKEDJI OULOOF	1															
LINGUERE	BARKEDJI	FASS AINOUMADY	1															
LINGUERE	BARKEDJI	KADD BALONDJI	1															
LINGUERE	BARKEDJI	RANCH DE DOLY	1											1		1		
LINGUERE	BARKEDJI	THIEL	1						1									
		Total Barkedji	5	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
LINGUERE	DODJI	DODJI OULOOF	1															
LINGUERE	DODJI	KHOL KHOL MERIMA	1															
		Total Dodji	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LINGUERE	SAGATTA DJOLOF	BOULAL OULOOF	1															
LINGUERE	SAGATTA DJOLOF	DAHRA	1							1						1		
LINGUERE	SAGATTA DJOLOF	DEALY	1							1								
LINGUERE	SAGATTA DJOLOF	MBAYE AWA	1															
LINGUERE	SAGATTA DJOLOF	MELAKH	1													1		
LINGUERE	SAGATTA DJOLOF	NIANDOUL	1															
LINGUERE	SAGATTA DJOLOF	OUARKHOKH	1															
		Total Sagatta Djoloff	7	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	1	0
LINGUERE	YANG YANG	GOULOUM	1															
LINGUERE	YANG YANG	MBEULEUKHE	1															
LINGUERE	YANG YANG	NDIARNO	1															
LINGUERE	YANG YANG	NDOTHIE	1							1							1	
LINGUERE	YANG YANG	NGARAFF	1															
		Total Yang Yang	5	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
		Total Linguère	19	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	1	2	3	1	0
LOUGA	KEUR M. SARR	BOKI NEDO	1															
LOUGA	KEUR M. SARR	GANKET GUINTH	1							1							1	
LOUGA	KEUR M. SARR	KEUR BALLA SEYE	1															
LOUGA	KEUR M. SARR	KEUR MADIALE	1															
LOUGA	KEUR M. SARR	NDIMB NGAYENE	1						1	1								
LOUGA	KEUR M. SARR	NGUER MALAL	1							1								
LOUGA	KEUR M. SARR	TANIME LO	1									1						
		Total Keur M. Sarr	7	0	0	0	0	0	1	3	0	0	1	0	0	1	1	0
LOUGA	KOKI	BELEL DIOP	1															
LOUGA	KOKI	DIADJORDE 1	1															
LOUGA	KOKI	DIAMOYE GAYE	1															
LOUGA	KOKI	GUELI	1															
LOUGA	KOKI	MAYMOUNA	1															
LOUGA	KOKI	MOUKH MOUKH	1															
LOUGA	KOKI	THIOURCOUR	1															
		Total Koki	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LOUGA	MBEDIENE	DIADJI NDIAYE	1															
LOUGA	MBEDIENE	DIELERLOU SYLL	1															
LOUGA	MBEDIENE	KEUR KODE ALASSANE	1							1								
LOUGA	MBEDIENE	KEUR MBALO	1										1					
LOUGA	MBEDIENE	LEGUET BAO	1															
LOUGA	MBEDIENE	NAYOBE	1															
LOUGA	MBEDIENE	NDAVENE DETHIALAO	1							1								
LOUGA	MBEDIENE	NDAWENE ALE	1															
LOUGA	MBEDIENE	NDIA GOUREY	1															
LOUGA	MBEDIENE	NDIARRY DIOP	1															
LOUGA	MBEDIENE	SANTHABA SUD	1															
LOUGA	MBEDIENE	SINE DIENG	1															
		Total Mbédiene	12	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	7	0	0
LOUGA	SAKAL	BARALE NDIAYE	1															
LOUGA	SAKAL	NDIEUMB FALL	1															
LOUGA	SAKAL	NDIOCK SALL	1							1								
LOUGA	SAKAL	NGUICK FALL	1															
LOUGA	SAKAL	ROYE DIEYE	1															
		Total Sakal	5	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0
		Total Louga	31	0	0	0	0	0	1	6	0	0	3	0	0	13	1	0
		TOTAL REGION DE LOUGA	78	0	0	0	0	0	1	13	0	0	3	0	1	17	4	2

REGION DE SAINT LOUIS

DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	VILLAGE	MMD	MME	DAR	CAP	MAPA	BAM	CHAR	EAM	DAM	BA	BCV	CEC	CR	EMB	C3	FC
DAGANA	MBANE	BOKHOL	1												1			
DAGANA	MBANE	DIAGLE	1												1			
DAGANA	MBANE	DIAREME WALO	1															
DAGANA	MBANE	GAYA			1				1						1			
DAGANA	MBANE	KHOUMA PEULH	1						1						1	1		
DAGANA	MBANE	MBANE	1															
DAGANA	MBANE	MBILOR	1						1									
DAGANA	MBANE	NDOMBO	1		1				1			1						
DAGANA	MBANE	NGOXU MBATH	1														1	
DAGANA	MBANE	SARE LAMOU	1															
DAGANA	MBANE	THIAGO	1						1									
		Total Mbane	10	0	2	0	0	0	4	0	0	1	0	0	4	1	1	0
DAGANA	RAO	GANDON	1															
DAGANA	RAO	MAKA TOUBE	1						1									
DAGANA	RAO	MPAL	1						1									
DAGANA	RAO	NDIAOUDOUNE	1						1									
DAGANA	RAO	RAO	1															
DAGANA	RAO	TASSINERE	1															
		Total Rao	6	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DAGANA	ROSS BETHIO	DIAMA YALAR	1						1									
DAGANA	ROSS BETHIO	NDIOUNG MBERESS	1						1									
DAGANA	ROSS BETHIO	ROSSO SENEGAL	1															
DAGANA	ROSS BETHIO	THIAGAR	1															
DAGANA	ROSS BETHIO	THILENE	1															
		Total Ross Bethio	5	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Total Dagana	21	0	2	0	0	0	8	0	0	1	0	0	4	1	1	0
MATAM	KANEL	DIAMVELI	1															
MATAM	KANEL	FOUMIHARA DIOBE	1						1									
MATAM	KANEL	HAMADI OUNARE	1															
MATAM	KANEL	NGANO	1															
MATAM	KANEL	ODOBERE	1															
MATAM	KANEL	THIALI SOUBALO	1															
MATAM	KANEL	THIEMPING	1															
		Total Kanel	7	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MATAM	OUIROSSOGUI	BOYNADJI ROUMDE	1															
MATAM	OUIROSSOGUI	DANTHIADI	1															
MATAM	OUIROSSOGUI	GUIRAYE	1															
MATAM	OUIROSSOGUI	KATOTE	1															
MATAM	OUIROSSOGUI	NDOULOUADJI FOUNEBE	1															
MATAM	OUIROSSOGUI	SINTHIOU MOGO	1						1									
MATAM	OUIROSSOGUI	TIGUERE YENE	1															
		Total Oourossogui	7	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MATAM	SEMME	ADABERE	1															
MATAM	SEMME	DIELLA	2													1		
MATAM	SEMME	DIORBIVOL PECHEURS	1															
MATAM	SEMME	GOURIKI SAMBA DIOM	1															
MATAM	SEMME	LOUMBAL BALADJI	1															
MATAM	SEMME	PADALAL	1															
		Total Semme	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
MATAM	THIOGNE	AGNAM GOLI	1															
MATAM	THIOGNE	DIONGTO	1															
MATAM	THIOGNE	KOBILO TOROBE	1															
		Total Thiogne	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Total Matam	24	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0
PODOR	DIOUM	DIATAR	1													1		
PODOR	DIOUM	DONAYE	1															
PODOR	DIOUM	FONDE ASS	1															
PODOR	DIOUM	GAMADJI SARE	1															
PODOR	DIOUM	LOBOUDOU DOUE	2															
PODOR	DIOUM	MERI	1													1		
PODOR	DIOUM	NENETTE	1															
PODOR	DIOUM	OURO MADIHOU	1			1												
PODOR	DIOUM	THIAKHLE	1													2	0	0
		Total Dioum	9	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
PODOR	GALOYA	DIABA LIDOUBE	1															
PODOR	GALOYA	IMBOLO BIRANE	1															
PODOR	GALOYA	THILOUKI (SARE MAWDE)	1															
		Total Galoya	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PODOR	SALDE	BOK DIALOUBE	1													1		
PODOR	SALDE	DIONGUI	1															
PODOR	SALDE	DOUMGA	1															
PODOR	SALDE	SASSEL TALBE	1															
PODOR	SALDE	VALALDE	2															
PODOR	SALDE	VASSATAKE	1															
		Total Salde	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
PODOR	THILE BOUBACAR	NDIEURBA	1															
		Total Thile Boubacar	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Total Podor	20	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0
		TOTAL REGION DE SAINT LOUIS	65	0	3	0	0	0	10	0	0	1	0	0	8	1	1	0

REGION DE THIES

DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	VILLAGE	MMD	MME	DAR	CAP	MAPA	BAM	CHAR	EAM	DAM	BA	BCV	CEC	CR	EMB	CS	FC
MBOUR	FISSEL	KOULOUCK SERERE	1															
MBOUR	FISSEL	LANGHOMACK	1															
MBOUR	FISSEL	MBAFAYE	1															
MBOUR	FISSEL	NDAME	1															
MBOUR	FISSEL	THIANDENE	1															
Total Fissel			5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MBOUR	JOAL	AGA BABOU	1															
MBOUR	JOAL	JOAL		1												1		
Total Joal			1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
MBOUR	NGUEKOKH	NDIASS	1						1						1			
MBOUR	NGUEKOKH	DJILAKH	1												1			
MBOUR	NGUEKOKH	FANDANE	1						1						1			
MBOUR	NGUEKOKH	KINIABOUR 1	1												1			
MBOUR	NGUEKOKH	NGUEKHOKH OUOLOF	1												1			
MBOUR	NGUEKOKH	POPENGUINE SERERE	1						1									
MBOUR	NGUEKOKH	SOMONE		1														
MBOUR	NGUEKOKH	SOROKHASSAP	1												1			
MBOUR	NGUEKOKH	TENE TOUBAB	1												1			
MBOUR	NGUEKOKH	WARANG SERERE	1												1			
Total Nguekokh			9	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	1	6	0	0	0
MBOUR	THIADIAYE	DIOKHAR	1					1	1									
MBOUR	THIADIAYE	FOUA 1	1															
MBOUR	THIADIAYE	KOUTHIE	1												1			
MBOUR	THIADIAYE	LOULY MBAFAYE	1												1			
MBOUR	THIADIAYE	MBOUROKH	1						1			1						
MBOUR	THIADIAYE	NDIANDA	1												1			
MBOUR	THIADIAYE	NDOFANE	1															
MBOUR	THIADIAYE	SAC	1															
MBOUR	THIADIAYE	SOUSSANE	1												1			
MBOUR	THIADIAYE	THIADIAYE	1															
Total Thiadiaye			10	0	0	0	0	1	2	0	0	1	1	0	4	0	0	0
Total Mbour			25	2	0	0	0	1	5	0	0	1	1	1	11	0	0	0
THIES	KEUR MOUSSA	DIENDER GUEDE	1						1									
THIES	KEUR MOUSSA	GOLLAM	1															
THIES	KEUR MOUSSA	KEUR MATAR GUEYE	1						1							1		
THIES	KEUR MOUSSA	KEUR MOR NDIAYE	1												1			
THIES	KEUR MOUSSA	KEUR THIEME SAWARE	1															
THIES	KEUR MOUSSA	KHININE	1						1			1			1			
THIES	KEUR MOUSSA	MBOL KAYENE	1															
THIES	KEUR MOUSSA	NDIEUGUENE	1															
THIES	KEUR MOUSSA	NGOUMSANE	1															
THIES	KEUR MOUSSA	PEYCOUCK SERERE	1															
THIES	KEUR MOUSSA	THIEUDEME	1															
Total Keur Moussa			11	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	2	1	0	0
THIES	NOTTO	KISSANE	1					1	1						1			
THIES	NOTTO	MBODJENE	1												1			
THIES	NOTTO	MBOUSNAKH GOTTE	1						1						1			
THIES	NOTTO	THIENABA KHABANE	1															
THIES	NOTTO	TOUBA DIENG	1															
Total Notto			5	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	3	0	0	0
THIES	THIENABA	DIOKOUL DIALIGUE	1															
THIES	THIENABA	KAM DIACK	1															
THIES	THIENABA	KIELLE	1															
THIES	THIENABA	MBEOUANE THIATHIO	1															
THIES	THIENABA	MBROUVAILLE	1															
THIES	THIENABA	NDIEYENE SIRAKH	1						1							1		
THIES	THIENABA	NDINDY HANNE	1															
THIES	THIENABA	NDOUCOUMANE FALL	1						1			1						
THIES	THIENABA	NGOUNDIANE THIANGAYE	1															
THIES	THIENABA	THIENABA 1	1									1						
Total Thieneba			10	0	0	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	1	0	0
THIES	THIES	BOUNTOU DEPOT	1															
THIES	THIES	NGEMBE	1															
Total Thies			2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Thies			28	0	0	0	0	1	7	0	1	2	0	0	5	2	0	0
TIVAOUANE	MEOUANE	DAGA	1															
TIVAOUANE	MEOUANE	MBORING	1															
TIVAOUANE	MEOUANE	MBORO	1															
TIVAOUANE	MEOUANE	NDONG	1															
TIVAOUANE	MEOUANE	SANTHIOU PIRE	1															
Total Meouane			5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TIVAOUANE	MERINA DAKHAR	KHANDANE	1												1			
TIVAOUANE	MERINA DAKHAR	MBAYENE	1												1			
TIVAOUANE	MERINA DAKHAR	MERINA DAKHAR	1												1			
TIVAOUANE	MERINA DAKHAR	NDIAKHALANE	1												1			
TIVAOUANE	MERINA DAKHAR	NGUEOUL LOUTO	1												1			
TIVAOUANE	MERINA DAKHAR	RISSO 1	1												1			
TIVAOUANE	MERINA DAKHAR	SANTHIOU SINE	1												1			
TIVAOUANE	MERINA DAKHAR	SINE MACOUMBA	1						1			1				1		
Total Merina Dakhar			8	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	6	0	1	0
TIVAOUANE	NIAKHENE	AINOUMANE	1												1			
TIVAOUANE	NIAKHENE	KEUR GALLO 1	1												1			
TIVAOUANE	NIAKHENE	NDEMENE	1															
TIVAOUANE	NIAKHENE	NDIOL 1	1															
TIVAOUANE	NIAKHENE	NDOMOR	1												1			
TIVAOUANE	NIAKHENE	NDOUCOUMANE NDIAYE	1						1			1						
TIVAOUANE	NIAKHENE	PEKESSE	1															
Total Niakhene			7	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	3	0	0	0
TIVAOUANE	PAMBAL	BALIGA	1															
TIVAOUANE	PAMBAL	DJINGUE	1															
TIVAOUANE	PAMBAL	KEUR AMARY COUMBA	1												1			
TIVAOUANE	PAMBAL	LOUKHOUSS	1						1				1	1				
TIVAOUANE	PAMBAL	MINAME KEUR MALLE	1						1							1		
TIVAOUANE	PAMBAL	NDIASSANE	1															
TIVAOUANE	PAMBAL	NDIAYE BOPP	1												1			
TIVAOUANE	PAMBAL	TAIBA NDIAYE	1															
Total Pambal			7	1	0	0	0	0	2	0	0	0	1	2	1	1	0	0
Total Tivaouane			27	1	0	0	0	0	4	0	0	2	1	2	10	1	1	0
TOTAL REGION DE THIES			80	3	0	0	0	2	16	0	1	5	2	3	26	3	1	0

